

Mouvement pour une ville

**ZÉRO**  **DÉCHET**

**Élections municipales 2021 à la Ville de Québec**

Nos attentes pour une meilleure  
gestion des matières résiduelles

Québec, 25 mai 2021

## Table des matières

Qui sommes-nous ? .....	3
Pourquoi se préoccuper de la pollution atmosphérique ? .....	3
Pourquoi devons-nous mieux gérer nos matières résiduelles ?.....	4
Notre vision pour une meilleure gestion des matières résiduelles.....	5
Nos priorités pour la prochaine élection municipale .....	6



## Qui sommes-nous ?

Le Mouvement pour une ville zéro déchet est né de la convergence de citoyen.ne.s préoccupé.e.s de qualité de l'air, de santé publique, et très déçu.e.s que la Ville de Québec ne respecte pas l'objectif du PGMR de 2004 visant la fermeture de l'incinérateur : résultat d'un compromis entre le mouvement citoyen de l'époque et la Ville.

Le Mouvement pour une ville zéro déchet veut contribuer à la justice environnementale et à l'amélioration de la santé des citoyen.ne.s de Québec et de ses environs en amenant la Ville de Québec à appliquer une gestion des matières résiduelles qui tend vers le zéro déchet.

Cette politique doit reposer sur la hiérarchie des modes de gestion des matières (5R), soit: repenser notre consommation, réduire les déchets à la source, réutiliser les matières, les recycler et les revaloriser pour n'éliminer que les déchets ultimes. Pour notre Mouvement, une telle politique permettra de réduire la quantité de matières incinérées et de diminuer progressivement l'opération simultanée des fours de l'incinérateur.

La pollution atmosphérique émise par l'incinérateur étant fonction de la quantité des matières incinérées, il y aura donc moins d'émissions de polluants toxiques dans l'air. Ce qui sera bénéfique pour la santé de nos enfants, des populations plus vulnérables, ainsi que pour l'ensemble des citoyen.ne.s.

## Pourquoi se préoccuper de la pollution atmosphérique ?

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

La pollution atmosphérique est responsable de 1 décès sur 9 au plan mondial. À elle seule, elle représente la plus vaste crise à laquelle nous sommes confrontés en matière de salubrité de l'environnement.

Les niveaux de pollution atmosphérique en zone urbaine sont aussi généralement plus élevés dans beaucoup de villes à revenu faible ou intermédiaire et dans les quartiers pauvres des villes à revenu élevé. Cela signifie que la réduction des polluants peut avoir des effets bénéfiques de grande ampleur sur la santé tant pour les groupes à revenu faible que pour les enfants, les personnes âgées et les femmes. (OMS, 2016)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> OMS (2016). *Respire la vie: la pollution de l'air, un tueur invisible*. Repéré à : <https://www.who.int/phe/breathe-life/about/fr/>



## Pourquoi devons-nous mieux gérer nos matières résiduelles ?

Depuis les années 1930, la Ville de Québec a fait le choix de gérer ses déchets en privilégiant l'incinération. L'incinérateur exploité présentement par la Ville a été construit dans les années 1970. Depuis son arrivée dans le quartier Limoilou, cet équipement a été l'objet de bien des inconvénients et l'objet de plusieurs luttes citoyennes. Lors de la dernière menée de 2001 à 2005, les citoyen·ne·s obtenaient des décideurs politiques un plan de gestion des matières résiduelles axé sur les 5 R-E et qui, une fois réalisé, aurait permis la fermeture de l'incinérateur en 2024.

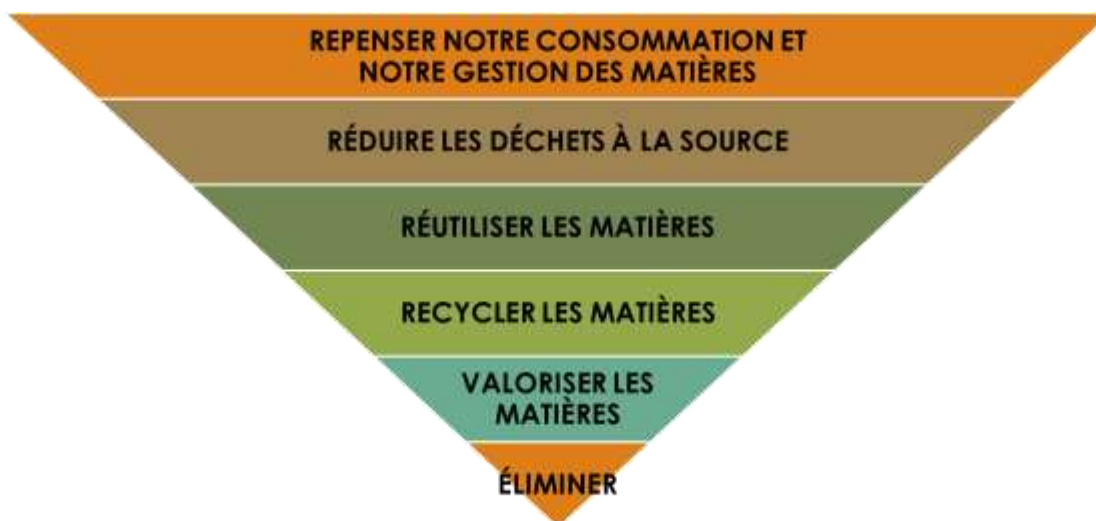
En 2015, la Ville de Québec reprend la gestion de son incinérateur, jadis confiée à un sous-traitant. Sans que les citoyen·ne·s ne soient consulté·e·s ou informé·e·s, la Ville prépare un grand virage : faire de l'incinérateur un outil pivot d'une approche éco-industrielle de gestions des matières résiduelles. Plus question de fermer l'incinérateur en 2024, on décide plutôt d'y investir plusieurs dizaines de millions de dollars. D'abord, pour y ajouter des brûleurs réclamés par les citoyen·ne·s ayant découvert qu'un tel équipement était nécessaire depuis 1989 selon les normes du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), et ce, pour éviter des émanations toxiques nocives pour la santé. Puis, un autre montant de 60 millions \$ d'investissements est annoncé afin de construire, en annexe de l'incinérateur, une pulperie qui prétraitera les résidus alimentaires retirés de l'incinération et envoyés par la suite à l'usine de biométhanisation construite 2,5 kilomètres plus loin au coût de 190 millions \$. Enfin, pour boucler la boucle de son projet de faire de l'incinérateur un Centre de valorisation énergétique, la Ville a convaincu l'administration du Nouveau Centre Hospitalier d'acheter la vapeur produite par cet équipement, sur la base qu'un tel achat lui permettrait de réduire ses gaz à effet de serre.

Selon l'administration Labeaume, tous ces choix rapporteront à la Ville puisque ceux-ci généreront de nouveaux revenus grâce à la vente du gaz résultant de la biométhanisation et de la vente de vapeur résultant de l'incinérateur. Pour notre Mouvement, l'approche éco-industrielle privilégiée par la Ville de Québec est un choix couteux qui n'agit pas à la source du problème, soit la réduction des matières résiduelles. De plus, l'incinération comme principale mode de gestion des matières résiduelles est destructeur de ressources réutilisables, recyclables et valorisables, producteur de gaz à effet de serres ainsi que de polluants atmosphériques nocifs pour la santé des citoyen·ne·s. Notons également qu'au Québec, il s'incinère seulement 5% des matières résiduelles, dont 75 % sont incinérées ici dans la Ville de Québec.



## Notre vision pour une meilleure gestion des matières résiduelles

Afin de mieux gérer nos matières résiduelles, notre mouvement invite les différents partis politiques municipaux à abandonner l'approche éco-industrielle privilégiée par la Ville de Québec et à adopter une vision zéro déchet :



Pour en savoir plus sur notre vision, nous vous invitons à consulter notre documentaire sur notre site web :

<https://villezerodechet.org/villezerodechetledocumentaire/>



## Nos priorités pour la prochaine élection municipale

### 1. L'INVESTISSEMENT DANS LA RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DES MATIÈRES À INCINÉRER

- a. D'ici 2025, construire deux centres de tri avant incinération à la fine pointe des nouveaux procédés et des nouvelles technologies de récupération des matières résiduelles.

*Actuellement, l'incinération s'applique à tous les résidus déposés aux ordures. Seuls les résidus ultimes doivent être éliminés. Toute matière qui peut être remise dans le cycle doit être redirigée : retirer celles qui peuvent être réutilisées, recyclées, revalorisées ainsi que les résidus dangereux ou ceux qui ne peuvent pas être éliminés par combustion.*

- b. L'installation, d'ici 2025, d'au moins un « écocentre de proximité » dans chacun des quartiers de l'agglomération de Québec.

*Comme les Écoquartiers de Montréal, ils seraient des points de service en environnement et aurait une vocation d'ISÉ pour les citoyens et citoyennes du quartier.*

*Ces lieux de proximité seraient équipés d'au moins un conteneur de collecte du verre et des autres matières délicates à séparer dans les centres de tri de la cueillette sélective.*

*Il pourrait également servir à faire la récupération de matières de petits gabarits, tels des résidus domestiques dangereux et des appareils électroniques.*

- c. Fournir des conteneurs sur roulettes ou des bacs de récupération à tous les propriétaires et locataires de multilogements.
- d. Installer des cendriers de récupération de mégots à l'extérieur des bâtiments publics, des complexes d'habitation et des parcs municipaux sous sa juridiction.
- e. Les gains réalisés en lien avec la réduction des matières éliminées mèneront à la réduction du nombre de fours de l'incinérateur en fonction simultanément.

### 2. L'ENGAGEMENT FERME À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EN RÉDUISANT LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE LIÉE À L'INCINÉRATION

- a. La mise en œuvre de moyens efficaces pour en venir à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement des normes environnementales, et ce de manière durable et continue, sans quoi d'autres solutions d'élimination devront être envisagées.
- b. Le suivi en continu de tous les polluants pouvant être mesurés. Rendre publiques ces mesures.



- c. La réalisation de campagnes d'échantillonnages des émissions à l'incinérateur, plus fréquentes et représentatives, permettra de mieux caractériser le procédé d'élimination et de prouver l'ajustement des paramètres de l'incinération.
- d. Le respect des normes diminue les risques sanitaires mais n'empêche pas les effets à long terme de la pollution sur la santé des citoyens. Il faut viser opérer en deçà des normes.

### **3. LA CRÉATION D'UN FONDS DÉDIÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET À L'ISÉ (INFORMATION-SENSIBILISATION-ÉDUCATION), PAR UNE CONTRIBUTION ÉQUIVALANT À 5 \$ PAR CITOYEN ET CITOYENNE DE LA VILLE DE QUÉBEC**

*Un tel fonds devrait être consacré notamment à l'embauche d'un agent de mobilisation qui serait dédié à l'ISÉ des citoyennes et citoyens, pour chacun des arrondissements.*

*L'un des mandats de cet agent de mobilisation serait de soutenir les écocentres de proximité dans leur mandat ISÉ.*

### **4. L'UTILISATION DU COMPOSTAGE (DOMESTIQUE, COMMUNAUTAIRE ET INDUSTRIEL) EN REMPLACEMENT DU PROJET DE MÉTHANISATION DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES**

- a. Faire revenir les subventions à l'achat de compostière domestique.

*En faisant gérer les résidus alimentaires et leur compost par les citoyens et citoyennes eux-mêmes, il y a moins d'intermédiaires avant que les matières soient retournées dans le cycle.*

- b. D'ici 2025, tripler le financement annuel pour le compostage communautaire afin de favoriser le développement de nouveaux sites.

*Présentement, il y a 2 044 participants pour les 31 sites actuels, qui fonctionnent au maximum de leur capacité. 3 392 ménages sont actuellement inscrits sur la liste d'attente, soit environ 6 784 personnes.*

*En triplant le financement, ceci permettrait de faire passer de 9 à 27 l'installation de nouveaux sites par année et de désengorger du tiers la liste d'attente.*

- c. Privilégier le compostage municipal industriel pour les résidus alimentaires

*Le compostage municipal industriel est une solution beaucoup plus appropriée pour le traitement des résidus alimentaires puisque le compost est beaucoup plus facile à utiliser que les digestats issus de la méthanisation. C'est une solution moins dispendieuse et plus écologique.*

*Toutefois, la méthanisation des boues municipales et industrielles est une solution adéquate pour les matières ne pouvant pas être facilement compostées.*



## **5. L'ABANDON DE L'UTILISATION DE SACS DE PLASTIQUE POUR RÉCUPÉRER LES MATIÈRES ORGANIQUES DES MÉNAGES LORS DE LA CUEILLETTE MUNICIPALE**

*Seule la comptabilisation des GES a été tenue en compte dans le bilan des impacts environnementaux des sacs de plastique : leur fabrication, leur utilisation et leur élimination n'ont pas été considérées, ils sont des plastiques à usage unique très difficile à recycler.*

*Le fait de compresser les ordures et les résidus alimentaires dans le même espace du camion de cueillette amènera inévitablement la contamination des matières organiques valorisables. Il faut privilégier la séparation des matières le plus tôt possible dans le processus.*

## **6. L'ADOPTION D'UNE RÉGLEMENTATION MUNICIPALE POUR BANNIR LES PRODUITS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE, DANS LA FOULÉE D'AUTRES VILLES DU QUÉBEC ET D'AILLEURS DANS LE MONDE**

*Cette réglementation couvrirait à des degrés divers, les sacs de plastique, les emballages, les bouteilles d'eau à usage unique, les pailles, les ustensiles de plastique, entre autres.*

*À ce jour, au Québec, Montréal, Repentigny, Bromont, Laprairie, Saint-Bruno, Sherbrooke, Rimouski, Terrebonne ont déjà adopté une telle réglementation.*

## **7. L'ABANDON DU PROJET DE VENTE DE VAPEUR DE L'INCINÉRATEUR AU CHU DE QUÉBEC**

*La génération d'énergie par la combustion des déchets est un procédé très peu efficace. De plus, ce procédé retarde la mise en place de stratégies de réduction des déchets.*

*Par ailleurs, l'usine Papier White Birch, qui est déjà une cliente de la vapeur produite, est également une source importante de la mauvaise qualité de l'air en basse ville. Selon un rapport publié en 2006 par la Commission de coopération environnementale, mise sur pied dans la foulée de l'ALENA, cette usine, anciennement Papiers Stadacona, est l'une des cinq entreprises nord-américaines qui rejettent le plus de substances toxiques.*

